

Tarifs du club ados

pour les vacances de Toussaint 2018

Tarifs pour les familles résidant à Seignelay, Beaumont, Mont St-Sulpice et Hauterive

Mercredi et Vacances scolaires

Quotient familial	1/2 Journée sans repas	1/2 Journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 € / 500 €	1,50 €	5,52 €	3,00 €	7,02 €
501 € / 900 €	2,80 €	6,82 €	5,60 €	9,62 €
901 € / 1 200 €	4,50 €	8,52 €	8,90 €	12,92 €
1 201 € / 1 500 €	5,00 €	9,02 €	9,50 €	13,52 €
> 1 500 €	5,50 €	9,52 €	10,10 €	14,12 €

Vacances scolaires 'Forfait 5 jours'

Carte 5 jours Sans repas	Carte 5 jours avec repas
13,50 €	31,45 €
25,20 €	43,15 €
40,05 €	58,00 €
42,75 €	60,70 €
45,45 €	63,40 €

Tarifs pour les familles extérieures aux 4 communes

Mercredi et Vacances scolaires

Quotient familial	1/2 Journée sans repas	1/2 Journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
0 € / 500 €	3,50 €	7,52 €	7,00 €	11,02 €
501 € / 900 €	4,80 €	8,82 €	9,60 €	13,62 €
901 € / 1 200 €	6,50 €	10,52 €	12,90 €	16,92 €
1 201 € / 1 500 €	7,00 €	11,02 €	13,50 €	17,52 €
> 1 500 €	7,50 €	11,52 €	14,10 €	18,12 €

Vacances scolaires 'Forfait 5 jours'

Carte 5 jours Sans repas	Carte 5 jours avec repas
31,50 €	49,45 €
43,20 €	61,15 €
58,05 €	76,00 €
60,75 €	78,70 €
63,45 €	81,40 €

Mode de règlement

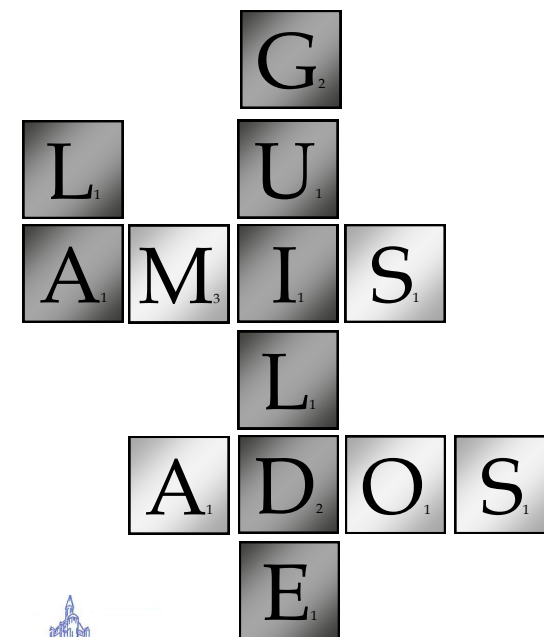
Paiement à réception de facture .Votre paiement est à adresser à la trésorerie principale : 68 rue du pont à Auxerre.

Les chèques doivent être libellés au nom du trésor public. .Vous pouvez désormais aussi régler en chèques vacances ,CESU ou carte bancaire en ligne. <http://www.tipi.budget.gouv.fr> .

Si vous n'avez pas noté sur le dossier d'inscription ou indiqué au service comptabilité de la commune de Seignelay votre N° d'allocation ou votre quotient familial, il vous sera appliqué le tarif le plus élevé lors de la facturation sans possibilité de remboursement sur cette facture. Dès que vous aurez donné le ou les justificatifs demandés, vous verrez appliquer les tarifs correspondants à votre quotient familial.

PLANNING
SECTEUR ADOS
11/17 ANS

Vacances de toussaint
Du 22 au 26 Octobre 2018
et le 30 Octobre sous réserve



Contact :


Roxane animatrice ados : ☎ 06.89.77.30.65

Maison de l'Enfance ☎ 03.86.47.34.16 ☎ 06.10.64.16.39

SEMAINE DU 22 AU 26 OCTOBRE
ET LE MARDI 30 (SOUS RÉSERVE)


Dates	Heures	Ages	Contenu	Places
Lundi 22	9h-12h	11-14ans	Projets K*	12
Lundi 22	14h-18h30	11-14ans	Projets K*	12
Mardi 23	9h-12h	11-14 ans	Ping-Pong & Pétéca	12
Mardi 23	14h-18h30	11-13ans	Grand jeu avec la MDE*	12
Mercredi 24	9h-12h	11-14 ans	Projets K*	12
Mercredi 24	13h30-18h30	11-14 ans	Jeux collectifs	8
Jeudi 25	9h-12h	11-14ans	Projets K*	12
Jeudi 25	12h-18h30	11-14ans	Air Parc Repas obligatoire Le 12h	12
Vendredi 26	9h45-19h	11-14ans	Koézio	12
Mardi 30	9h15-18h30	11-14ans	UFO Street Sous réserve	8

Légende des couleurs

 Activités Sportives

 Sorties

(sous réserve d'un nombre suffisant de participants)

 Soirées

 En partenariat avec la zone ados

 Atelier cuisine

Projets **K*** :

Les œuvres créés par les ados seront vendues lors des manifestations communales pour financer une partie de leurs projets estivaux. La création du Logo du club ados est aussi à l'ordre du jour de ce projet **K**.

Grand jeu avec la MEF* :

L'équipe d'animation de la Maison de l'enfance a besoin d'ados pour jouer le rôle des personnages du grand jeu organisé pour les enfants de 6 à 12 ans.

Prise du repas (à la Maison de l'Enfance)

Si vous souhaitez que votre enfant mange à la maison de l'Enfance (centre de loisirs) le midi, merci d'indiquer ses jours de présences, sur la fiche d'inscription ci jointe .

Mettre une croix dans la case correspondante.



Ce document atteste de l'inscription de votre enfant pour les jours que vous nous aurez indiqués.
Ils vont donc être facturés.
Toute absence non justifiée par un certificat médical ou pour motif valable et exceptionnel sera due.

INFOS PARENTS

Sur le temps de trajet aller et retour pour se rendre sur le lieu de l'activité ou au club ados, votre enfant n'est pas sous la responsabilité de la commune de Seignelay via la Maison de l'enfance. Arrivé sur le lieu d'activité, votre enfant est pris en charge par un animateur de la Maison de l'Enfance qui assurera lui-même l'activité ou qui sera en doublon avec un intervenant extérieur en fonction de l'activité proposée. Pendant toute la durée de l'animation, votre enfant est sous la responsabilité de l'animateur. Une fois l'activité terminée, il n'est plus sous la responsabilité de l'animateur.

Pour les + de 14 ans :

N'hésitez pas à contacter Roxane si vous souhaitez monter des projets (séjours, sorties, soirées...)

